

CAPD du 30 septembre 2021

Recours temps partiels

Présent.es :

Pour l'administration :

- M Tamene IA, M Faivre IA adjoint, M Bronner Secrétaire Général, M Roux IEN Lons Sud, Mme Lefevre IEN Lons Nord, Mme Viaud DRH, Mme Baumann administrative premier degré.

Pour les OS :

- Se-Unsa : Mme Monamy, Mme Faivre-Belallia
- SNUipp-FSU : Mme Ganneval, Mme Cousson, M Blanchard

Déclarations préalables :

- SNUipp-FSU : ci-jointe
- Se-UNSA

L'IA ouvre la CAPD en indiquant que le débat sur les temps partiels sur autorisation a déjà eu lieu (cf compte-rendu de la CAPD du 25 juin 2021). Pour rappel la totalité des temps partiels sur autorisation représentait une équivalence de 37 postes l'an dernier. Certains étaient à temps partiels depuis 20 ans, il faut donc, pour l'inspecteur d'académie, voir cette situation comme de la bienveillance de l'administration de les avoir accordés si longtemps ! Les décisions de refus sont nécessaires au vu du budget alloué. Il ne veut pas entendre que la décision a été subie et trop rapide.

Intervention du SNUipp-FSU : tout est question de budget. La dotation à la carte scolaire l'année dernière a certes été positive (+1 seulement) mais vraiment insuffisante.

Etude de la situation de recours suite au refus de temps partiel :

L'autorisation est accordée pour cette année.

Questions diverses du SNUipp-FSU 39:

• Parmi les personnels s'étant vu refuser leur demande d'exercice à temps partiel, à ce jour, combien :

-Sont en arrêt maladie ? > l'administration ne souhaite pas communiquer cette donnée, les arrêts n'étant pas forcément liés aux refus de temps partiels.

-Ont demandé un temps partiel thérapeutique ? > Idem

- Ont fait une demande de mise en disponibilité ? > 2

- **Ont demandé une rupture conventionnelle ?** > Aucun (mais ça va venir)
- **Ont démissionné ?** > 0 selon l'administration, mais nous avons connaissance d'une personne.

- **Concernant ces personnels, quel dispositif de soutien a été mis en place pour ceux-celles qui sont en difficulté, au niveau des circonscriptions ? de la médecine de prévention ?**

De manière générale, les circonscriptions des IEN présents n'ont pas été contactées pour des problématiques de ce type.

M. Faivre connaît une situation. Un·e collègue a sollicité oralement son IEN.

Mme Viaud : les IEN ont essayé de mixer les bouts de TRS en faisant attention à ces collègues.

Le médecin de prévention se tient à disposition des agent·es à tout moment.

- **Sur la thématique du bien-être au travail, qu'en est-il de la diffusion du tutoriel "fiche SST" (produit par le CHSCT) qui n'a pas été envoyé à la rentrée ni présenté en réunion de directeurs ?**

M Bronner indique que cela va se faire rapidement, il y a un point à corriger avant diffusion et il n'a pas encore pris le temps de s'en occuper.

- **Qui est le·la représentant·e des personnels enseignants siégeant en CDAPH ?**

Il n'y a pas de personnel enseignant qui représente les personnels en CDAPH. Il y a un représentant de l'éducation nationale (M. Faivre).

- **Des enseignant·es (outre les enseignant·es référent·es) sont-ils présent·es aux réunions des pôles ressources ? Si oui, lequel·les ?** Les pôles ressources sont composés par les IEN de chaque circonscription en fonction des besoins pressentis. Les enseignant·es directeur·trices, enseignant·es spécialisé·es, enseignant·es référent·es figurent dans la liste que les IEN peuvent requérir pour composer leur pôle ressources (pas d'adjoint·es).

- **Tous les enfants ayant une notification pour une aide humaine sont-ils bien accompagnés à cette rentrée par des AESH ? Si non, combien sont-ils ?** Actuellement 32 enfants ne sont pas accompagnés mais tous les contrats sont finalisés. Ce sont des nouvelles demandes ou des démissions d'AESH. Il n'y a pas de nouveaux contrats ni recrutements prévus. Les pré-recrutements ont eu lieu en juin.

- **Quels sont les retours des pilotes de PIAL et /ou maître.sses référent.es concernant les nouvelles modalités de transmission des dossiers MDPH, plus particulièrement des renouvellements ?**

SNUipp : des renouvellements n'ont pas été actés car des pièces manquaient aux dossiers mais personne n'en a informé les parents concernés. D'autres dossiers n'ont pas été constitués du tout.

Ce sujet va faire l'objet d'une discussion d'une demie heure à la CDAPH mardi. La MDPH a créé des postes et recruté pour l'accueil des personnes et l'aide au montage des dossiers. Il y a des problèmes, effectivement.

- **Nombre de recrutements effectués sur le nombre prévu d'alternants dans le Jura ainsi que leur support.**
12 personnes recrutées / 20. Les supports ont été communiqués aux OS en septembre, ce sont des décharges de direction.
- **Un recrutement en contrat AED pré-pro (pour les masters MEEF 1^{ère}année) est-il envisagé pour le département ?**
 - Il y a une personne en contrat pré-pro attribué au département en juillet
À ce jour, la personne n'est pas sur ce poste suite à des soucis de suivi de son parcours universitaire (une journée par semaine). Du coup, un TR occupe le poste en attendant.
 - Pas de demande ministérielle pour des AED pré-pro pour l'instant.
- **Nombre de démissions de PES :**
 - 1 pour l'instant date d'effet au premier octobre
 - d'alternant·es : 1 compensé par un TR
 - de PE : aucun
- **Nombre de contractuel·les à l'année recruté·es.**
 - 11 dès le mois de juillet : 6 ancien·nes et 5 nouveaux·elles. Les 5 nouveaux·elles n'ont pas été recruté·es sur liste complémentaire, ce sont des étudiant·es qui ont échoué au concours mais qui ont validé leur master MEEF.
 - Ces personnels sont accompagnés par la chargée de mission dans un 1^{er} temps, puis par leur IEN.
- **Nombre de contractuel·les pour une période plus brève recruté·es?** Pas d'ouverture de recrutement pour l'instant.

Bilan année 2020-2021 :

- 4 démissions dont 2 étaient en dispo.
- 5 départs en détachement : (AEFE, fonction chef d'établissement, d'IEN...)
4 retours
- 9 demandes de disponibilité. 8 de droit + 1 refus ayant engendré une démission.

1 retour

- Permutations : 2 arrivées et 1 départ.
- Le groupe de travail direction qui ne s'est pas tenu sera positionné après les vacances de la Toussaint.